

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève.

Rapport de M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

Le rapport PR-1100 A a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 29 avril 2015. La commission s'est réunie les 14 octobre et 4 novembre 2015 et le 16 mars 2016 sous la présidence de M. Jean Rossiaud. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste pour la qualité de son travail.

Séance du 14 octobre 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Barazzone rappelle que la proposition PR-1100 a été de nouveau renvoyée en commission par le plénum afin que les groupes politiques puissent bénéficier de quelques précisions à son sujet. Ainsi, il faut savoir qu'il existe 120 écopoints sur le domaine public et privé de la Ville de Genève. Ces centres de récupération des déchets permettent aux habitants de trier l'aluminium, le fer-blanc, le verre (blanc et coloré), les piles et le PET.

Il explique que la proposition PR-1100 poursuit trois objectifs:

- il s'agit tout d'abord de rénover les écopoints de base comprenant la récupération du verre, du PET, de l'aluminium, du fer-blanc et des textiles;
- le crédit demandé sert également à financer l'équipement d'écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du papier/carton) dans les nouveaux quartiers/immeubles de la ville;
- enfin, un projet pilote d'écopoint complet sur le domaine public pourrait voir le jour si le Conseil municipal approuve la proposition PR-1100. L'écopoint en question serait mis en place à la rue du Perron.

Il faut savoir que les écopoints complets ne sont installés en Ville que dans les nouveaux quartiers/immeubles en construction. Ces centres de récupération sont

aménagés à proximité des immeubles afin de remplacer des locaux à poubelles généralement trop petits pour pouvoir effectuer le tri des déchets. En plus de faciliter le recyclage des déchets aux habitants, le système des écopoints présente l'avantage d'optimiser l'action de la Voirie grâce à un système de capteurs qui indique l'état de remplissage du terrier.

Ceci étant précisé, il semble qu'une partie des incompréhensions du Conseil municipal concerne le projet pilote de la rue du Perron. M. Barazzone comprend que les représentants du département de l'environnement urbain et de la sécurité et du département des constructions et de l'aménagement aient pu donner l'impression, en commission, que le système des écopoints complets pourrait être étendu à l'ensemble du domaine public. Cela n'est pas le cas. La seule exception concerne la rue du Perron. Comme de nombreux habitants se sont plaints du fait que les poubelles étaient déposées dans la cour de l'immeuble N° 7, le Conseil administratif a décidé d'installer un écopoint complet dans le secteur. Les résidents pourront, dès lors, trier leurs déchets en bas du muret de la place du Perron. Ce projet pilote permettra de tester l'efficacité des écopoints complets sur le domaine public. Le bilan qui sera tiré de cette expérience sera envoyé au Conseil municipal afin de décider des opérations à mener par la suite.

Le magistrat précise enfin que la Ville intervient dans le financement d'un écopoint dans deux cas de figure. Le premier apparaît lorsque le Canton somme un propriétaire d'aménager un écopoint. Si ce dernier déborde sur le domaine public, la collectivité finance une partie de l'installation. Le second cas de figure se présente au moment de la construction de nouveaux immeubles. Lorsque le Canton décide d'équiper le lieu d'un écopoint complet, la Ville préfinance l'aménagement pour qu'il soit prêt à temps. Cette solution permet aux propriétaires de trouver les fonds nécessaires pour rembourser la collectivité. En parallèle, le Conseil administratif a décidé de lancer une étude pour connaître les conséquences sociales des écopoints. Alors que plusieurs villes suisses ont déjà adopté ce type de démarche, on peut noter que la Ville a déjà reçu de bons retours de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui se dit prête à collaborer dans ce programme.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les coûts du projet pilote sont inclus dans le montant de la proposition PR-1100 qui est de 2 835 000 francs. M. Barazzone confirme que les coûts du projet font partie du montant global.

Le même commissaire remarque qu'il existe en Ville de Genève de vieux immeubles qui ne disposent même pas de locaux à poubelles. Face à cette situation, il serait intéressant de connaître les moyens que compte employer la municipalité pour amener les habitants à faire du tri sélectif.

M. Barazzone révèle que le Conseil administratif a modifié le règlement sur la gestion pour répondre, entre autres, à cette problématique. Le nouveau règlement qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015 demande aux propriétaires d'immeubles d'équiper les cours d'immeubles de poubelles pour le papier/carton, les déchets organiques et les ordures ménagères. Lorsque le propriétaire ne dispose pas de place pour aménager des locaux, une équipe du département se rend sur place pour essayer de trouver une solution adéquate. Le département a déjà envoyé plus de 1000 lettres pour informer les propriétaires du nouveau règlement. On peut également relever que la Ville augmentera le nombre d'écopoints de base en fonction du quadrillage du terrain.

A la question de savoir comment le département procède face à des propriétaires d'immeubles réfractaires, M. Barazzone répond qu'il existe des sanctions à ce sujet prévues par le règlement. Avant d'arriver à cette solution, il est toutefois clair que le département essaiera de collaborer avec les propriétaires pour trouver un arrangement. M. Liaudat ajoute que le département travaillera d'abord avec les propriétaires consentant à équiper leur immeuble de centres de tri. Les discussions que le département engagera avec eux permettront peut-être de trouver des solutions à moindre coût.

M. Barazzone souligne, dans le même ordre d'idées, que le Canton a effectué plusieurs tests dans des quartiers en introduisant de nouvelles poubelles vertes aérées. Associé à un sac biodégradable perméable à l'air, ce système évite la pourriture des déchets de cuisine et la production d'odeurs nauséabondes. Si le test est concluant, ce module sera progressivement généralisé à tout le canton afin de réduire la quantité de déchets incinérés. Ce système aura également des avantages financiers sachant que la Ville dépense entre 13 et 14 millions de francs chaque année pour incinérer des poubelles comportant environ 30% de déchets organiques.

Une commissaire souhaiterait connaître les critères qui permettent d'identifier le type d'écopoint à aménager dans un quartier. Alors que la Voirie se charge actuellement de récolter les ordures ménagères et le papier/carton, l'apparition croissante d'écopoints peut se révéler problématique pour des personnes qui ne souhaitent pas se déplacer trop loin pour faire du tri. Comme les propos du magistrat laissent penser que ce système pourrait remplacer à la longue le travail de la Voirie, cette commissaire aimerait connaître la volonté du Conseil administratif en la matière. Enfin, il serait intéressant de savoir de quelle façon compte collaborer l'IMAD dans ce domaine.

M. Barazzone tient à préciser que la mise en place des écopoints dans les nouveaux quartiers est imposée au départ par le Canton. Situés à environ 150 m des immeubles, ces installations devraient permettre à de nombreux citoyens de trier leurs déchets. La Ville peut avoir un intérêt à financer une partie de ces éco-

points dans la mesure où leur présence n'est plus discutée. L'enjeu actuel est de trouver une solution adéquate pour aménager ces structures. En ce qui concerne l'avis de l'IMAD, on peut relever que le département a reçu un préavis positif de manière informelle. Dès lors qu'une personne dépendante est prise en charge par l'IMAD, cette dernière est aidée dans toutes les démarches de la vie quotidienne. On peut donc imaginer que le tri des déchets dans les écopoints pourrait être pris en charge par les collaborateurs de l'IMAD. Ceci dit, il faut bien comprendre que le Conseil administratif n'a pas la volonté de réinventer le système. La proposition d'aujourd'hui est d'effectuer un test sur le domaine public en installant un écopoint complet à la rue du Perron.

Une commissaire voudrait savoir si le choix de la rue du Perron émane du département ou s'il répond à une demande bien précise. Il serait également intéressant de connaître les coûts de la mise en place de cette structure ainsi que le délai de réalisation des travaux.

M. Barazzone rétorque que l'agencement d'un écopoint à la rue du Perron répond à une demande formelle des habitants et de la GIM. Après analyse du terrain, le DEUS et la département des constructions et de l'aménagement ont conclu que la mise en place d'un écopoint dans ce secteur était pertinente. Il est clair que le Conseil municipal aura le dernier mot sur cette question. On peut très bien imaginer que le projet pilote ne débouche pas sur d'autres installations situées sur le domaine public. Pour l'instant, les deux départements concernés veulent mener cette expérience pour avoir un vrai bilan sur la question. M. Liaudat ajoute que l'écopoint de la rue du Perron pourrait être emménagé avant l'été prochain. Les coûts du projet se situeraient entre 80 000 et 100 000 francs.

Le président demande si le Conseil administratif a l'intention de proposer le projet pilote au Conseil municipal dans une nouvelle proposition avec un budget plus limité.

M. Barazzone affirme que le montant total de la proposition PR-1100 comprend le renouvellement des écopoints de base et le préfinancement d'écopoints complets. La mise en place de l'écopoint complet à la rue du Perron rentre dans ce montant. Il n'y a donc pas de demande de coûts supplémentaires. La confusion vient du fait que cet écopoint n'est pas indiqué dans la proposition PR-1100. Cette absence vient du fait que les services ont déterminé la possibilité d'introduire un écopoint sur le domaine public après le dépôt de l'objet. Encore une fois, la proposition du Perron est une exception parmi les écopoints complets qui seront aménagés en Ville de Genève. Il n'y aura donc pas de demande de coût supplémentaire pour cet aménagement.

Le président remarque que la proposition PR-1100 affirme, en page 4, la volonté de la Ville de s'accorder avec l'Agenda 21. A ce sujet, il aimerait connaître la politique du Conseil administratif en matière de réduction des déchets.

M. Barazzone déclare que la politique du Conseil administratif consiste à réduire au maximum les matières recyclables qui arriveront à l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers. Ces matières (PET, papier, aluminium, verre, etc.) doivent pouvoir être recyclées dans un second temps.

Le président souhaiterait savoir comment la Ville compte réduire la masse de déchets avant les opérations de recyclage. Dans un contexte où apparaissent des nouveaux points de recyclage, on pourrait s'interroger sur la manière de diminuer la production de déchets en amont.

M. Barazzone concède que la municipalité doit gérer les conséquences de décisions qui sont prises en amont. La diminution du nombre de déchets produits par les ménages devrait être prise en charge au niveau national, voire européen, par l'instauration de standards. Dans ce domaine, la marge de manœuvre de la municipalité est relativement faible.

Un commissaire tient à souligner que le rapport de la proposition PR-1100 a été renvoyé en commission parce que deux questions posées en plénière par des élus n'ont jamais reçu de réponse. Pour rappel, ces questions concernent la liste des écopoints complets existants et celle des écopoints prévus dans la proposition du Conseil administratif. Ensuite, il semble que le débat sur cet objet a dérapé en plénière suite aux propos des services du magistrat affirmant que l'objectif des écopoints était de remplacer à terme le ramassage des poubelles devant les immeubles. On peut relever par ailleurs qu'il n'existe aucune mention du projet pilote à le rue Perron dans les notes de séance de l'audition des services. Face à ces éléments, le magistrat aurait intérêt à apporter des éclaircissements pour éviter un nouvel accrochage au cours des prochaines séances plénières.

M. Barazzone estime que le débat a dérapé parce que les services ont laissé sous-entendre que la mise en place d'écopoints pouvait être généralisée sur le domaine public. Le fait de renvoyer l'objet en commission offre donc la possibilité au magistrat de dissiper ce malentendu. Ainsi, il faut savoir qu'il existe cinq écopoints complets situés sur le domaine privé de la Ville de Genève. Le seul écopoint que la Ville propose de construire se trouve sur le domaine du Perron. Ensuite, l'argent restant dans la proposition PR-1100 doit permettre à la Ville de négocier la mise en place d'écopoints au fur et à mesure que les quartiers se construisent. Il n'est pas possible de définir le nombre de projets que la Ville pourra préfinancer puisque cette démarche dépend des prochains PLQ qui seront réalisés ainsi que des autorisations de construire qui seront octroyées. En ce qui concerne les écopoints de base, la commission recevra bientôt une liste complète et détaillée de ces installations.

Le même commissaire aimerait avoir la confirmation que le Conseil administratif n'a pas prévu à terme de supprimer le ramassage des poubelles devant les immeubles. M. Barazzone confirme ce propos. L'écopoint complet du Perron

représentera la seule exception à ce sujet si la commission accepte de voter cette proposition. Après cette phase test, la décision de poursuivre cette démarche dans d'autres quartiers appartiendra au Conseil municipal.

Une commissaire voudrait connaître le nombre d'écopoints de base à rénover compris dans la proposition PR-1100. M. Liaudat lui répond que le projet propose d'enterrer une dizaine d'écopoints de base existants. Il reste ensuite une centaine d'écopoints de base à rénover. Enfin, la proposition PR-1100 comprend l'installation d'un écopoint complet sur le site du Perron.

La même commissaire souhaiterait savoir où se trouvent ces écopoints et depuis quand ils sont implantés. Elle demande s'il existe un bilan d'utilisation pratique de l'ensemble des écopoints existants. Ce bilan pourrait comprendre, entre autres, les problèmes de volume, le rapport des usagers aux installations et leur utilisation par les cafés-restaurants. M. Barazzone lui révèle qu'il existe cinq écopoints complets enterrés. Une liste détaillée sur leur situation et leur date de création sera envoyée à la commission (cf. annexe). M. Liaudat lui explique que les débordements sont parfois dus à la fréquence des vidanges. Plus fréquemment, les usagers et les employés de restaurant préfèrent déposer leurs sacs devant le conteneur au lieu de les mettre à l'intérieur alors qu'il reste de la place. Il arrive aussi que les conteneurs débordent. Dans ce cas, la Voirie augmente la fréquence de vidange ou essaie d'installer des conteneurs supplémentaires lorsque le terrain le permet. Les équipes de la Voirie sont chargées de contrôler la propreté de ces sites. M. Barazzone ajoute que l'équipement d'un écopoint complet à la rue du Perron donnera des réponses à ce sujet. Le bilan permettra de voir si la Voirie devra jouer le rôle de la police pour faire respecter le bon usage des conteneurs.

La commissaire voudrait avoir des précisions sur l'utilisation des conteneurs par les commerçants. M. Liaudat atteste que les commerçants ont le droit d'utiliser les conteneurs. La motion Fluri adoptée par le Parlement fédéral l'année passée devra maintenir le monopole d'Etat pour les déchets urbains produits par les petites et moyennes entreprises.

En conséquence, toutes les entreprises allant jusqu'à 250 ETP resteront soumises au monopole d'élimination des pouvoirs publics. Elles ne pourront pas livrer les déchets non valorisables directement à l'usine d'incinération des ordures ménagères et la municipalité pourra facturer leur système d'évacuation. Actuellement, le texte de la nouvelle ordonnance est en phase de consultation.

La même commissaire aimerait savoir si les demandes du département des constructions et de l'aménagement en termes de réaménagement intègrent les besoins de tri et de recyclage d'un quartier. M. Liaudat confirme que le département des constructions et de l'aménagement travaille en étroite collaboration avec le SEVE. Il existe un groupe de travail auquel participe des collaborateurs du Service des espaces verts (SEVE), du Service du génie civil, du Service d'urba-

nisme et du Service de l'aménagement. Ainsi, la question de l'installation d'un écopoint se pose à chaque fois qu'un PLQ apparaît. Une étude est menée en ce sens afin de déterminer la pertinence d'une telle installation et le type d'écopoint à mettre en place.

S'agissant du préfinancement d'écopoints complets par la municipalité, M. Barazzone note que les écopoints complets peuvent se trouver à proximité du domaine public. D'autre part, les utilisateurs de ces installations peuvent habiter dans des immeubles situés aux alentours. Ainsi, on peut considérer que les écopoints sont des infrastructures d'utilité publique indépendamment du territoire où ils sont placés. Cela dit, il faut savoir que la municipalité essaie de faire en sorte que les privés paient les frais y relatifs. Elle intervient lorsque le financement des écopoints est difficile à concrétiser. Cela dit, ce n'est pas la proposition PR-1100 qui permet ce procédé mais le Canton. Ce dernier prévoit des écopoints complets dans chaque nouveau plan d'aménagement. La seule question qui se pose pour la Ville consiste à donner ou non des moyens financiers limités au Conseil administratif en vue d'apporter une aide aux propriétaires. L'enjeu de cette démarche est d'éviter qu'un nouveau quartier se retrouve sans centre de tri par faute de moyens ou de mauvaise volonté des propriétaires d'immeubles.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il est nécessaire de créer un nouvel écopoint complet à la rue du Perron pour mener une étude test alors qu'il existe déjà cinq écopoints complets en ville de Genève. M. Barazzone lui explique que les cinq écopoints existants fonctionnent très bien puisqu'ils ont été créés au même moment que l'aménagement de leur quartier respectif. Ces installations sont efficaces car elles rentrent dans un projet établi dès le départ pour faciliter le recyclage. La différence avec le site du Perron est qu'il n'existe actuellement pas d'endroit pour permettre aux habitants de trier leurs déchets correctement. La mise en place d'un écopoint complet dans ce secteur servira de test pour connaître la pertinence d'une telle installation dans un milieu déjà bâti.

Le commissaire déduit de ces propos que la Ville a pour volonté de créer un nouveau système où la Voirie ne ramasserait plus les ordures au pied des immeubles. M. Barazzone lui répond par la négative. Le Conseil administratif n'a pas l'intention d'installer des écopoints complets sur le domaine public. La proposition du Perron consiste à voir dans quelle mesure un écopoint peut régler les problèmes de tri dans un secteur jugé problématique. Il s'agit là d'un test unique qui n'engage pas la Ville à équiper d'autres centres de recyclage sur le domaine public.

Le commissaire comprend que la proposition PR-1100 ne comprend aucun autre écopoint complet. M. Barazzone répète que la proposition PR-1100 comprend des montants qui permettront de préfinancer des écopoints complets situés dans des nouveaux quartiers. Le seul écopoint complet qui se trouvera sur le domaine privé sera celui du Perron.

Un commissaire voudrait connaître l'emplacement exact de l'écopoint du Perron. Il se demande également si la commission des monuments et des sites pourrait refuser une telle installation. M. Liaudat lui rétorque que l'écopoint sera placé à côté de la benne enterrée. Pour ce faire, le département demandera une autorisation de construire en bonne et due forme.

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste propose d'auditionner des représentants de l'IMAD. Il serait intéressant d'avoir un avis formel sur les propos relatifs à la mobilité des personnes âgées.

La majorité de la commission juge que l'audition de représentants de l'IMAD est prématurée étant donné qu'elle n'a tenu que des propos informels devant le magistrat.

Le président met au vote l'audition de représentants de l'IMAD dans le cadre de la PR-1100, qui est refusée par 9 non (1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (4 S, 1 EàG).

La commission décide d'attendre les renseignements du département avant de poursuivre les travaux.

Séance du 4 novembre 2015

Audition complémentaire de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Barazzone annonce avoir envoyé à la commission la liste complète des écopoints en ville de Genève et le plan d'implantation du projet pilote qui pourrait avoir lieu au site du Perron. La Ville de Genève comprend 78 écopoints de base enterrés et 37 écopoints de base aériens. A ce jour, aucun équipement complet n'est situé sur le domaine public. Les cinq derniers écopoints complets enterrés se trouvent à l'avenue d'Aire 100, à l'avenue Blanc 7, à la rue Edouard-Rod 4C, à l'allée Pic-Pic 2 et au chemin des Sports 74. En ce qui concerne le projet pilote, le dispositif enterré se situerait à la rue de la Rôtisserie en face du magasin Interdiscount. Les places de parc vélo qui se trouvent actuellement sur le site seront bien évidemment compensées ailleurs.

Un commissaire fait part de sa surprise quant à l'emplacement de l'écopoint du Perron. Il apparaît peu pertinent d'installer des conteneurs à l'endroit où peuvent passer des touristes. Il aurait peut-être été plus judicieux de placer

l'installation dans le parking de l'Alhambra. M. Liaudat note que l'emplacement choisi permettra aux passants de jeter leurs détritux. Si les conteneurs étaient implantés du côté du parking, le dispositif aurait certainement moins de succès. M. Barazzone précise que le département étudiera la possibilité de placer l'écopoint dans un autre endroit du site si la commission le demande. Les remarques des commissaires seront transmises aux services concernés. Dans l'hypothèse où la proposition PR-1100 était votée, l'idéal serait d'effectuer un test d'une année pour avoir un bilan représentatif du dispositif dans les différentes saisons.

Discussion de la commission

La commissaire socialiste désirerait connaître le coût du projet d'écopoint complet sur le site du Perron. Elle aimerait également que le texte de la proposition PR-1100 précise qu'il s'agit là d'un projet pilote indépendant des autres écopoints demandés. Il est important que la proposition PR-1100 ne débouche pas sur l'aménagement d'autres écopoints complets sur le domaine public.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que le positionnement de l'écopoint complet au Perron ne lui paraît pas très efficient. La commission pourrait émettre une recommandation demandant un emplacement alternatif. Il propose à la commission de reporter la discussion sur cet objet à la prochaine séance.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois tient à garantir la relevée des ordures au pied des immeubles par la Voirie. Le Mouvement citoyens genevois refuse que la Ville crée un écopoint complet au Perron alors qu'il existe déjà cinq écopoints complets qui pourraient faire l'objet d'une étude. Contrairement aux services offerts par la Voirie, la création d'écopoints n'apparaît pas comme la meilleure des solutions pour les citoyens souffrant de problèmes de mobilité.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose à la commission de rédiger un amendement pour répondre à la question de l'écopoint complet. Il serait malvenu que la commission allonge l'étude d'un objet qui a déjà été traité en profondeur. Tous les éléments sont disponibles pour procéder au vote de la proposition PR-1100.

Une commissaire socialiste estime qu'elle n'a pas les informations nécessaires pour décider d'un changement d'emplacement de l'écopoint complet du Perron. Le meilleur moyen d'éclaircir ce point serait d'auditionner les services de M. Pagani. Nonobstant, la volonté de maintenir les tâches de la Voirie n'empêche pas la possibilité de tenter une expérience à partir du moment où cette dernière est dissociée du programme. Ainsi, il est primordial que la proposition PR-1100 explicite l'aspect marginal de cette expérience au Perron en le dissociant des différents articles.

Un commissaire du Parti libéral-radical précise que la Ville n'a pas encore effectué de bilan concernant les écopoints complets parce qu'il n'en existe tout simplement pas sur le territoire public. Le Parti libéral-radical regrette que l'écopoint ait été situé dans un emplacement sans explications. La commission peut donc écrire un e-mail à M. Pagani pour avoir des éclaircissements à ce sujet. Il est demandé au président de suspendre cet objet dans l'attente d'une réponse du magistrat.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien confirme que le projet peut attendre encore une séance. On peut toutefois regretter que les commissaires n'aient pas profité de la présence de M. Barazzone pour lui poser des questions. Il ne faut pas oublier que le projet test du Perron fait suite aux demandes des habitants et de la Gérance immobilière municipale.

Le président met aux voix la proposition d'écrire au département des constructions et de l'aménagement pour savoir comment a été choisi l'emplacement de l'écopoint du Perron. L'unanimité de la commission accepte cette proposition.

Séance du 16 mars 2016

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

M. Macherel précise que la politique de tri des déchets est menée par le département de l'environnement et de la sécurité. Le département offre, pour sa part, un appui logistique: il met à disposition les infrastructures; il gère la coordination avec les réseaux en sous-sol; il s'occupe d'aménager les lieux. Ce dernier point peut apparaître dans de nouveaux projets d'aménagement ou suite à une demande de la population. Il faut savoir que les sites existants ont été réalisés grâce au vote d'une proposition de crédit par le Conseil municipal il y a une dizaine d'années. A chaque nouvelle construction d'immeubles, le département négocie avec les promoteurs la mise en place de sites enterrés à proximité immédiate des habitants. Les ordures ménagères sont intégrées à ces sites pour faciliter le tri des ordures. Ce procédé ne concerne que les nouveaux bâtiments afin d'ancrer les habitudes de recyclage dès le départ.

La présente demande de crédit a trois objectifs principaux: poursuivre l'implantation des écopoints, et les signaler par des totems, procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire et enterrer ceux qui se trouvent encore en surface. Il faut savoir que le taux de valorisation stagne à 35% depuis plusieurs années, ce qui est insuffisant en regard du plan de gestion des déchets 2014-2017 établi par le Canton. Face à cette situation, la Ville s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers urbains de 50%. Ce taux a été négocié avec la Confédération pour permettre au Canton d'éviter la taxe

au sac. Face à la situation actuelle, la Ville a décidé de mener de nouvelles campagnes de publicité et de mettre à disposition de nouvelles infrastructures afin d'amener la population à augmenter le tri des déchets. Comme les écopoints de base sont aujourd'hui insuffisants en nombre et en capacité pour répondre aux besoins, la demande de crédit propose donc de compléter l'offre existante par des écopoints de base pour les déchets valorisables et des écopoints complets (ces derniers étant proposés au moment de la construction de nouveaux quartiers/immeubles).

Aujourd'hui, l'objet qui fait débat concerne le site du Perron. Il faut savoir que cette demande n'était pas prévue au départ, la proposition devant permettre avant tout la poursuite de l'implantation des écopoints. Le projet du Perron a été inséré à la proposition suite aux réclamations récurrentes des habitants du secteur. Ces personnes demandent depuis trois ans la mise en place d'un site enterré, étant donné que les immeubles ne disposent pas de local à ordures adéquat et que la rue se trouve en pente. Comme le camion de la Voirie ne peut pas accéder au site, les ordures sont déposées au bas de la rue, ce qui n'est bien évidemment pas acceptable. Face à cette situation, le département des constructions et de l'aménagement propose de centraliser un système de gestion et de tri des déchets. L'incorporation des ordures ménagères pourrait être envisagée pour faciliter les habitudes. L'idée est de tester la mise en place d'un écopoint complet pour voir si cette solution répond au besoin du secteur de manière adéquate. Ce procédé constitue un essai qui permettra de voir si les habitants peuvent changer leurs habitudes. Pour l'instant, il est clair que le département des constructions et de l'aménagement n'a pas la volonté d'installer des écopoints complets sur des sites déjà existants.

La première étude qui a été menée propose d'intégrer le site dans le projet de réaménagement de la rue de la Rôtisserie. Cette solution n'apparaît pas comme la meilleure puisque l'écopoint sera trop visible. M. Macherel préfère étudier une solution qui s'insérerait dans le cadre de l'aménagement futur de la partie arrière de l'Alhambra. Même si des places de stationnement ont été rétablies, la place devra de toute façon être réaménagée. Ce procédé s'avère pertinent sachant qu'une benne enterrée pour la Voirie se trouve à proximité du lieu. Enfin, on peut relever que l'emplacement se trouve à équidistance des différents immeubles d'habitation du secteur. Si le site du Perron bloque le vote de la proposition, M. Macherel s'engage à retirer cette proposition.

Questions des commissaires

Le président a le sentiment que la Ville se trouve malheureusement dans un ancien système de pensée. Des villes comme San Francisco mènent actuellement des politiques «zéro déchet» grâce à la création de recycleries de quartier notamment. Face à ces nouveautés, la Ville devrait revoir ses perspectives d'avenir.

M. Pagani note que la remarque du président fait référence à des programmes politiques établis sur quinze à vingt ans. Dans le cas présent, l'on se trouve dans une phase de concrétisation de décisions qui ont été prises avant la législature actuelle. L'objectif d'un taux de recyclage de 50% représente un nouveau pas dans le recyclage des déchets. Une autre politique en matière de tri pourrait voir le jour au moment des prochaines élections si un parti proposait un tout nouveau programme.

Un commissaire aimerait savoir comment le département des constructions et de l'aménagement négocie avec les promoteurs au moment de la construction de nouveaux immeubles.

M. Macherel explique que le promoteur doit mettre à disposition un local si le projet ne se réalise pas. Il doit trouver un moyen de ventiler ce local (enterré ou en surface) et gérer une problématique de stockage de déchets à l'intérieur du bâti. Ce procédé est compliqué car il faut s'adapter à une situation de levées des ordures ménagères au porte-à-porte tous les jours. Dans le cas inverse, le promoteur doit financer les écopoints installés devant son immeuble par le département des constructions et de l'aménagement. Chaque situation est différente puisque certains immeubles peuvent bénéficier de la mise en place d'un écopoint lors de la construction d'immeubles voisins. Dans ce genre de cas, des cofinancements sont possibles.

Le même commissaire aimerait avoir la confirmation que le premier emplacement de l'écopoint du Perron a été abandonné. M. Macherel confirme ce propos. La proposition permettra de financer les autres écopoints. Si la commission accepte le projet, le département des constructions et de l'aménagement reprendra contact avec les locataires pour leur proposer la seconde option choisie, à savoir la centralisation des déchets à l'arrière du site de l'Alhambra. Cette solution constituerait un test pour connaître les besoins sociaux des habitants des immeubles.

Enfin, le commissaire demande si des conteneurs existent pour récupérer les capsules de café. M. Macherel lui répond par l'affirmative. Ces conteneurs sont plus petits que les autres.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation que les écopoints seront équipés pour les déchets recyclables et ménagers. M. Macherel précise que ces écopoints complets sont mis en place uniquement au moment de la création de nouveaux quartiers/immeubles. Le centre-ville n'est pas concerné par ce type d'équipement.

Le commissaire en déduit que la Voirie ne se chargera plus de la levée des déchets ménagers au pied des immeubles des nouveaux quartiers. M. Pagani lui répond par l'affirmative.

Le même commissaire doute que les personnes à mobilité réduite des nouveaux quartiers pourront effectuer 150 m de déplacement pour procéder au tri de leurs déchets. M. Pagani estime que la descente au sous-sol pour recycler les déchets est tout autant compliquée. Pour l’instant, le recyclage des déchets dans les écopoints semble tout à fait probant. Aucune pétition n’a été envoyée à la Ville pour se plaindre de leur emplacement.

Un commissaire aimerait savoir où en est exactement le taux de recyclage. M. Macherel révèle que le taux de recyclage s’élevait à 37% en 2015. Le commissaire demande si la proposition a pour but d’atteindre l’objectif fixé à 50%. M. Macherel lui répond par l’affirmative. L’objectif est d’éviter toute discussion par rapport à la taxe au sac. L’idéal serait d’atteindre le taux désiré de 50% dans les cinq à huit ans. Bien que le Canton se trouve à un taux de 43%, il faut garder à l’esprit que la Ville représente la moitié du bassin de population.

Un commissaire note que le site du Perron représente une exception, raison pour laquelle il aimerait avoir des précisions sur les pétitionnaires. M. Macherel indique qu’il s’agit des locataires de l’immeuble sis 7, rue du Perron. Ces personnes demandent instamment qu’une solution soit trouvée pour la levée des déchets. L’accumulation des déchets pose problème aux habitants qui habitent le long de la rue du Perron. La réponse donnée par Voirie – Ville propre réside dans une centralisation des déchets situés à l’extérieur des bâtiments. Cette solution qui représente un essai permettra de voir l’efficacité d’un écopoint complet au centre-ville. Ceci étant précisé, il faut bien garder à l’esprit que l’objectif principal de la proposition réside dans la poursuite de l’implantation des écopoints dans les quartiers qui en manquent.

Une commissaire demande s’il est envisageable d’aménager des conteneurs cadenassés pour le compost. Cette solution permettrait de lever et nettoyer le conteneur régulièrement. M. Macherel note que la proposition PR-1100 propose une benne pour les déchets organiques. Il est donc possible que cette solution s’installe. Une société avec laquelle discute le département des constructions et de l’aménagement travaille sur les problèmes d’odeurs des déchets organiques.

Un autre commissaire demande quels sont les matériaux recyclés dans les écopoints. M. Macherel indique que les écopoints de base se chargent de recycler le verre, le PET, l’alu/fer-blanc, les textiles, les piles, les capsules de café, le carton et les déchets organiques. Dans les nouveaux quartiers, les écopoints accueillent également les ordures ménagères.

Le président demande si le Conseil administratif mène une étude sur les nouvelles manières de trier et recycler les déchets dans une écologie industrielle. M. Macherel rappelle que le déchet était valorisé au début du XX^e siècle. Les agriculteurs venaient chercher les déchets dans les villes pour les utiliser comme

engrais ou bois de chauffage. Aujourd'hui, la situation est difficile étant donné que les déchets ne sont plus exclusivement organiques. L'arrivée du plastique et des matériaux composites ont amené les autorités à créer des déchèteries enterrées. Il a fallu attendre le début des années 1960 pour voir la construction des premières usines d'incinération. Alors que la Ville a dû payer des millions de francs pour décontaminer les terres polluées il y a une vingtaine d'années, il faut maintenant réfléchir aux types de matériaux à utiliser. Cela dit, cette réflexion mettra des années à aboutir. Pour l'instant, la Ville propose de trier, séparer et réutiliser un certain nombre de matériaux.

Discussion sur la proposition PR-1100

Le président estime que le nouveau site répond mieux aux attentes de la commission. Il explique que l'emplacement des conteneurs a été déplacé sur une partie du parking située derrière l'Alhambra. Les conteneurs seront installés au moment où la place de l'Alhambra sera mise en travaux. Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que cet essai répond à une forte demande des locataires du secteur.

Le président demande si la commission désire maintenir la proposition PR-1100 en l'état ou si elle préfère la séparer en deux parties.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare qu'il souhaite maintenir la proposition PR-1100 en l'état. La commission a été écoutée par le département qui offre toutes les garanties pour que l'écopoint du Perron soit situé dans un nouvel endroit plus adéquat.

Un commissaire du Parti socialiste n'a pas l'impression d'avoir reçu toutes les réponses à ses interrogations. La durabilité de l'écopoint du Perron n'est pas claire. On ne sait pas s'il s'agit d'une phase test ou d'une réponse définitive aux habitants du secteur. Par ailleurs, il est étonnant que certains locataires du centre-ville puissent bénéficier d'un tel aménagement et pas d'autres.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que le discours de M. Barazzone n'est pas le même que celui de MM. Pagani et Macherel. Alors que M. Barazzone a affirmé que les déchets continueront à être levés au pied des immeubles, M. Pagani a laissé entendre que les écopoints remplaceraient progressivement cette pratique. Le commissaire en déduit de ce manque de cohérence que le Conseil administratif souhaite mettre fin au ramassage des déchets au pied des immeubles. Cette solution serait regrettable pour bon nombre d'employés de la Voirie. Il est dès lors d'avis de séparer l'objet du Perron des autres propositions de la proposition PR-1100.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Barazzone est venu devant la commission avec un projet pilote spécifique au

Perron. Comme la commission a refusé le lieu proposé, M. Pagani a proposé une solution alternative.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il ne s'agit pas d'un projet pilote dès le moment où les autres sites du centre-Ville seront exclus de la démarche. La proposition du Perron répond à une demande précise d'habitants et ne rentre donc pas dans une politique éventuelle de mise en place d'écopoints complets au centre-ville.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que la proposition PR-1100 concerne avant tout la poursuite de la politique de mise en place des écopoints. Maintenant que le Conseil administratif a pris en compte la demande de la commission, il n'y a pas de raison pour séparer le projet en deux.

Le président met aux voix le vote de la proposition PR-1100, qui est acceptée par 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 EàG) contre 3 non (1 Ve, 2 MCG) et 3 abstentions (S).

Conclusion

Suite à son renvoi en commission, la proposition PR-1100 a fait l'objet d'une étude attentive des commissaires des travaux qui a permis de dissiper certains malentendus. Cette proposition poursuit trois objectifs:

- rénover les écopoints de base comprenant la récupération du verre, du PET, de l'aluminium, du fer-blanc et des textiles;
- financer l'équipement d'écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du papier/carton) dans les nouveaux quartiers/immeubles de la Ville;
- implanter un projet pilote d'écopoint complet sur le domaine public pour les habitants de la rue du Perron.

A la demande des commissaires, l'emplacement du projet pilote du Perron, initialement imaginé à la rue de la Rôtisserie, a été déplacé derrière l'Alhambra afin de mieux s'insérer dans le paysage urbain.

Le Conseil administratif a par ailleurs confirmé, lors des auditions, qu'il n'était pas envisagé de supprimer le ramassage des poubelles devant les immeubles. L'écopoint complet du Perron, qui répond à une demande répétée des habitants, représentera la seule exception à ce sujet si la commission accepte de voter cette proposition. Après cette phase test, la décision de poursuivre cette démarche dans d'autres quartiers appartiendra au Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission vous propose d'accepter cette proposition PR-1100.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

Annexe: liste des écopoints en ville de Genève

Ecopoints - Ville de Genève

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Vers blanc	Vers coloré	Alu	Ordures ménagères	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAUSE
1		Droite	Vernont	Avenue De-SLIDE 15	En surface		1	2	1				1			1		27.05.2010
2		Droite	Louis-Faire		Entente		1	2	1					1	1	1		27.05.2010
3		Gauche	Champel	Avenue Louis-ALBERT 4	Entente		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
4		Droite	Baudacre	Rue de Neuchâtel 39	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
5		Gauche	Champel	Rue de Condamines 21	En surface		1	2	1				1	1	1	1		01.06.2010
6		Gauche	Allières	Chemin De-ROCHES 24	Entente		1	2	1				1	1	1	1		01.06.2010
7		Gauche	Allières	Avenue de Chamoni 5	En surface		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
8		Gauche	Vernets	Rue DANCEY 41	Entente		1	2	2				1	1	1	2		31.05.2010
9		Gauche	Helvétique	Promenade de Saint-Antoine 8	En surface		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
10		Droite	Louis-Faire	Avenue SORRET 39	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
11		Droite	Louis-Faire	Chemin des Ouches 1	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
12		Droite	Louis-Faire	Rue de la Prairie 14	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
13		Droite	Louis-Faire	Rue Louis-FAYRE 43	En surface		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
14		Droite	Vernont	Rue du Grand-Pin 20	Entente		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
15		Droite	Vernont	Rue de Montmolin 65	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
16		Gauche	Champel	Subsolaire de la Cure 81	Entente		1	1	2				1	1	1	1		01.06.2010
17		Gauche	Vernets	Rue de la Coubouvenière 44	En surface		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
18		Gauche	Allières	Rue des Cordiers 8	Entente		1	2	1				1	1	1	2		31.05.2010
19		Droite	Louis-Faire	Avenue WENDT 60	Entente		1	1	2				1	2	1	2		31.05.2010
20		Gauche	Vernets	Rue François-DUSSAUD 15	En surface		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
21		Gauche	Allières	Rue John-REHFOUS 4	Entente		1	1	1				1	1	1	1		01.06.2010
22		Gauche	Champel	Rue de la Colline 26	Entente		1	1	1				1	1	1	1		01.06.2010
23		Gauche	Allières	Chemin RIEL 15A	Entente		1	2	1				1	1	1	1		01.06.2010
24		Gauche	Vernets	Rue du Village-Saisir 20	Entente		1	1	1				1	1	1	2		31.05.2010
25		Gauche	Vernets	Rue des Ronzades 9	Entente		1	1	2				1	1	1	1		31.05.2010
26		Droite	Vernont	Rue de Moillebeau 3A	Entente		1	2	1				1	1	1	2		27.05.2010
27		Gauche	Allières	Rue Pedro-MEYLAN 1	Entente		1	1	1				1	1	1	1		01.06.2010
28		Gauche	Champel	Rue des Peupliers 12	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
29		Droite	Vernont	Rue de Vernont 33	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
30		Gauche	Champel	Rue Maurice-BARRAUD 2	Entente		1	2	1				1	1	1	1		01.06.2010
31		Droite	Louis-Faire	Avenue SORRET 10	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
32		Droite	Louis-Faire	Rue FALLER 11	Entente		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
33		Droite	Baudacre	Rue de la Prairie 25	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
34		Gauche	Allières	Avenue de la Gare des Eaux-Vives 26	En surface		1	1	1				1	1	1	2		31.05.2010
35		Gauche	Allières	Rue de Jergemont 5	Entente		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
36		Gauche	Allières	Rue VOULLIER 14	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
37		Gauche	Allières	Chemin des Tulipiers 21	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
38		Droite	Vernont	Rue Maurice-BRALLARD 8	Entente		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
39		Droite	Louis-Faire	Rue des Charmilles 2	Entente		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
40		Droite	Louis-Faire	Rue Crêde-de-la-Croix 15	En surface		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
41		Gauche	Allières	Rue de Montchouly 72	Entente		1	2	2				1	1	1	2		27.05.2010
42		Droite	Vernont	Avenue du Bachelier 18	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
43		Gauche	Helvétique	Carrefour de Rivo 1	Entente		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
44		Gauche	Vernets	Quai des Vernets 1	Entente		1	1	1				1	1	1	1		31.05.2010
45		Droite	Baudacre	Rue Henri-FRÉDÉRIC-JAMILL 12	Entente		1	1	1				1	1	1	1		27.05.2010
46		Droite	Louis-Faire	Rue ANDRÉE-CARTIERET 38	Entente		1	2	1				1	1	1	1		27.05.2010
47		Gauche	Champel	Rue CAVANT-GAMBINI 8	Entente		1	2	1				1	1	1	1		31.05.2010
48		Gauche	Helvétique	Rue de la Madeline 5	En surface		1	2										31.05.2010

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Vers blanc	Vers coloré	Alu	Ordures ménagères	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAUSE		
49		Gauche	Vennets	Boulevard CARVOYST 53	En surface		1	2	1				1			1			31.05.2010	
50																				
51		Droite	Vernont	Rue BAILLACRE 13	Enterrée		1	2	1				1	1	1				27.05.2010	
52		Droite	Vernont	Rue HOFFMANN 5	En surface		1	1	1										27.05.2010	
53		Droite	Vernont	Chemin MOISE-DUBOULE 47A	Enterrée		1	2	1				1		1	1			27.05.2010	
54		Gauche	Vernont	Quai ERNEST-ANSERMET	En surface		1	2	1								Vers le parc BAUD-BOVY	31.05.2010		
55		Gauche	Vernont	Rue du Village-Suisse 34	Enterrée		1	1	1				1		1	1			31.05.2010	
56		Droite	Vernont	Rue de la Canonnière 13	Enterrée		1	1	1				1	1	1				27.05.2010	
57		Droite	Vernont	Rue du Colombier 11	Enterrée		1	1	1				1			1			27.05.2010	
58		Gauche	Champs-Fleur	Avenue DUMAS 3	En surface		1	2	1				1			1			31.05.2010	
59		Droite	Baulacres	Rue VALIN	Enterrée		1	1	2								Académie du Temple	27.05.2010		
60		Droite	Vernont	Rue de la Navigation 10	Enterrée		1	1	2				1	1	2				27.05.2010	
61		Gauche	Champs-Fleur	Avenue Eugène-PITARD 36	En surface		1	2	1				1		1	1			17.10.2012	
62		Droite	Vernont	Rue ROTHSCILD 21	Enterrée		1	2	1				1		1	1			27.05.2010	
63		Droite	Vernont	Rue ROTHSCILD 52	Enterrée		1	2	1				1		1	1			27.05.2010	
64		Gauche	Vernont	Quai Gustave-ADOR 20	En surface		1	1	1				1		2				30.05.2010	
65		Droite	Baulacres	Quai du Saugel 24	En surface		1	2	1				1						27.05.2010	
66		Gauche	Vernont	Quai Gustave-ADOR 2	En surface		1	1	1				1		2				31.05.2010	
67		Droite	Baulacres	Rue de l'Enclosade 1	En surface		1	1	1				1			1			27.05.2010	
68		Gauche	Héliotique	Rue Charles-STURM 20	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1			01.06.2010	
69		Gauche	Héliotique	Rue Charles-GALLAND 12	Enterrée		1	1	1				1						01.06.2010	
70		Gauche	Vernont	Rue de la Maladière 9	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1			31.05.2010	
71		Gauche	Champs-Fleur	Rue du Petit-Salve 10	En surface		1	1	1				1			1			01.06.2010	
72		Droite	Vernont	Chemin de Sous-Bœuf 16	En surface		1	1	1				1						31.05.2010	
73		Gauche	Vernont	Rue Eugène-MARZANO 22	En surface		1	1	1				1		1	1			31.05.2010	
74		Droite	Vernont	la Voie-Croix 3A	Enterrée		1	2	1				1						12.11.2010	
75		Droite	Baulacres	Rue du Condor 7	Enterrée		1	2	1				1		1	1			27.05.2010	
76		Gauche	Vernont	Rue de la Marine 35	Enterrée		1	2	1				1	1	1	3			31.05.2010	
77		Gauche	Vernont	Chemin de la Chevallerie 40	Enterrée		1	2	1				1		1	1			01.06.2010	
78		Gauche	Champs-Fleur	Rue de l'Eclaircie 50	Enterrée		1	2	1				1	1	1	1	2		Vers le sautoir park / Containres industriels	31.05.2010
79		Gauche	Vernont	Boulevard Georges-FAVON	En surface		1	1	1				1						27.05.2010	
80		Droite	Vernont	Avenue d'Avie 7	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1			31.05.2010	
81		Gauche	Vernont	Rue de la Coulouvrenière 2	Enterrée		1	1	1				1			1			31.05.2010	
82		Gauche	Vernont	Quai du Cheval-Blanc 11	En surface		1	1	1										27.05.2010	
83		Droite	Baulacres	Quai du Mont-Blanc 27	En surface		1	1	1										31.05.2010	
84		Gauche	Vernont	Rue de l'Eclaircie 106	Enterrée		1	1	1				1		1	1			27.05.2010	
85		Droite	Vernont	Avenue Ernest-PICTET 32	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1			27.05.2010	
86		Droite	Vernont	Rue FESTALCZ 16	Enterrée		1	2	1				1		1	1	2		31.05.2010	
87		Gauche	Vernont	Rue des Ros 12	En surface		1	2	1				1						31.05.2010	
88		Droite	Baulacres	Rue VOLTARE 13	Enterrée		1	2	1				1			1			31.05.2010	
89		Gauche	Héliotique	Boulevard Héliotique 35	Enterrée		1	1	2				1	1	1	1	3		31.05.2010	
90		Gauche	Champs-Fleur	Rue PREVOST-MARTIN 39	Enterrée		1	2	1				1						31.05.2010	
91		Droite	Vernont	Rue de la Lucarne 95	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1			Vers les vases CFF	27.05.2010
92		Droite	Vernont	Quai Vilas 34	Enterrée		1	2	1				1			1			27.05.2010	
93		Droite	Vernont	Rue des Colons	Enterrée		1	1	1				1	1	1	1	1		27.05.2010	
94		Droite	Vernont	Rue Des-AILEANT 5	Enterrée		1	1	1				1						31.05.2010	
95		Gauche	Vernont	Rue de la Coulouvrenière 9	En surface		1	1	1				1		1	1			30.05.2010	
96		Gauche	Vernont	Rue Gustave-REYLIOD 6	Enterrée		1	2	1				1		1	1			27.05.2010	
97		Droite	Vernont	Chemin Du-VINCI 3	Enterrée		1	2	1				1	1	1	2	1		31.05.2010	
98		Gauche	Vernont	Boulevard CARVOYST 6	Enterrée		1	1	2				1						31.05.2010	

Identifiant	Emplacement	Rive	Secteur	Adresse	Type	Etat	Vers blanc	Vers coloré	Alu	Orfres ménagères	Papier	Compost	Piles	Capsules alu	PET	Textile	Remarques	SAISE
99			Vernont	Rue de Vermont 10	Entente		1	1	1				1		1			31.05.2010
100		Droite	Badolze	Rue des Gares 13	En surface		1	2	1					1				27.05.2010
101		Gauche	Champel	Chemin des Ouchettes 18	Entente		1	2	1					1	1	1		01.05.2010
102		Gauche	Champel	Chemin des Cèdes-de-Champel 21	Entente		1	2	1					1	1	1		01.05.2010
103		Droite	Louis-Favre	Rue des Charmilles 23	Entente		1	2	1					1	1	2		27.05.2010
104		Droite	Vernont	Chemin Wolke-DUBOULE 8	Entente		1	2	1					1	1	1		27.05.2010
105		Droite	Badolze	Place des Alpes	Entente		1	1	1					1	1	1		31.05.2010
106		Gauche	Champel	Avenue de Mémont 46	Entente		1	1	1					1	2	1		27.05.2010
107		Droite	Badolze	Rue Jean CASSIER 10	Entente		1	1	1					1	1	1		27.05.2010
108		Droite	Badolze	Square PRADIER	Entente		1	2	2					1	1	1		27.05.2010
109		Gauche	Mémont	Avenue du Mail 25	En surface		1	1	1					1	1		Conteneurs industriels	31.05.2010
110		Gauche	Champel	Chemin des Cèdes-de-Champel 12	Entente		1	1	1					1	1			01.05.2010
111		Droite	Louis-Favre	Rue LAMARTINE 2	Entente		1	2	1					1	1			01.05.2010
112		Gauche	Vernont	Rue DuROUX-MELLY	Entente		1	1	1					1	2		Angie Avenue du Mail	03.01.2013
113		Droite	Louis-Favre	Rue du Lion 37	En surface		1	1	1					1	1			07.10.2013
114		Droite	Louis-Favre	Promenade de l'Europe 61	En surface		1	1	1					1	1		Solo poussoir de jan à septembre	07.10.2013
115		Gauche	Allières	Quai Gustave-ADOR - Baby plage	Entente		1	1	1					1	1			07.07.2014
116	parcelle privée	Gauche	Allières	Chemin de la Florentine 8	Entente		1	1	1		4	1			1			21.05.2013
117	parcelle privée	Gauche	Allières	Chemin de la Florentine 9	Entente		1	1	1		2	1	1		1	1		21.05.2013
118	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvin 73D	Entente													20.04.2015
119	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvin 73C	Entente													20.04.2015
120	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Avenue d'Alvin 100	Entente	Complet	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1		27.05.2010
121	parcelle privée	Droite	Vernont	Avenue BLANC 7	Entente	Complet	1	3	1	2	1	1	1	1	2			22.09.2011
122	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Rue Edouard-ROD 4C	Entente	Complet	1	1	1	2	1	1	1	1	1			30.01.2013
123	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Allée Pic-Pic 2	Entente	Complet	1	1	1	3	2	1	1	1	1			21.05.2015
124	parcelle privée	Droite	Louis-Favre	Chemin des Sports 74	Entente	Complet	1	1	1	3	1	1	1	1	1			20.04.2015